Conseiller les médiations judiciaires et conventionnelles

Présentation

Cette certification apporte aux professionnels, juristes et non juristes et aux étudiants, des compétences théoriques et opérationnelles pour organiser, animer et gérer la prévention, le règlement de conflit, et les médiations conventionnelles et judiciaires, dans tous les domaines d'activités.

Objectifs :

- Être capable d'informer sur les Modes Amiables de Règlement des Différends (MARD)
- Savoir identifier les parties prenantes et les acteurs externes utiles à la résolution des conflits
- Diagnostiquer les différentes attitudes face au conflit
- Connaître les outils fondamentaux d'écoute active, de communication et de reformulation positive
- Faciliter les échanges entre les parties

Cette certification "Conseiller les médiations judiciaires et conventionnelles" est enregistré au répertoire spécifique RS6354, le 19.07.2023.

Voir sur le site France compétences

Admission

Pré-requis

Formation(s) requise(s)

Toute personne souhaitant passer la certification "Conseiller les médiations judiciaires et conventionnelles" doit être titulaire du Baccalauréat.

Lieu(x) de la formation

- Paris
- Reims
- Rouen

Public

Niveau d'entrée de la formation

- Bac

Langues d'enseignement

- Français

Modalités

- Présentiel
- Totalement à distance

Candidature

Modalités de candidature

Pour vous inscrire, cliquez ici.

Code CPF : 307227

Programme

Cette certification est associée à la formation suivante :

- Diplôme Universitaire de Médiateur - 1ère partie

Méthodes pédagogiques

Alternance théorie et cas pratiques